SECTION 1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial : **WEBER.PLAST SOUPLE**

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation du produit : Procédé d'imperméabilité des façades fissurées

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la société : SAINT-GOBAIN WEBER FRANCE
Rue de Brie - SERVON
BP 84
77253 BRIE COMTE ROBERT France
Tél: 01.60.62.13.00 Fax: 01.64.05.47.50
E-MAIL: FDS.FDS@saint-gobain.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

N° de téléphone d'urgence : +33 1 45 42 59 59 INRS (Institut National de Recherche sur la Sécurité)

SECTION 2 Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Code(s) des classes et catégories de danger, Règlement (CE) Nº 1272/2008 (CLP)

Cette préparation est réglementée selon le réglement CE 1272/2008 (CLP)

• Dangers pour l'environnement : Danger pour le milieu aquatique - Danger chronique - Catégorie 3 - (CLP : Aquatic Chronic 3) - H412

Identification des dangers CLP : **H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.**

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement d'Etiquetage CE 1272/2008 (CLP)

• Mention d'avertissement : Aucun(e).

• Mention de danger : H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

• Informations additionnelles sur les dangers : Contient : 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique.

• Conseils de prudence

Généraux : P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 - Tenir hors de portée des enfants.

Prévention : P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.

Considérations relatives à l'élimination : P501-Éliminer le contenu/récipient dans un point de collecte des déchets, conformément à la réglementation locale/nationale.

2.3. Autres dangers

vPvB (very Persistant very Bioaccumulable) : Aucune donnée disponible.

PBT (Persistant Bioaccumulable Toxique) : Aucune donnée disponible.

SECTION 3 Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges : En phase aqueuse à base de résines de synthèse, de charges minérales et d'adjuvants.

Composants : Composants dangereux participants à la classification ou présents sous leurs limites de classification et composants présentant des valeurs limites d'exposition :

Nom de la substance		Concentration(s)	No CAS	No CE	No Index CE	N° Enregistrement	Classification
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	:	> 0,005 < 0,05 %	2634-33-5	220-120-9	613-088-00-6	----	Eye Dam. 1;H318 Acute Tox. 4 (Oral);H302 Skin Irrit. 2;H315 Skin Sens. 1;H317 Aquatic Acute 1;H400 Aquatic Chronic 3;H412
sels de zinc du pyridine-1-oxy-2-thiol	:	< 0,1 %	13463-41-7	-----	-----	----	Eye Dam. 1;H318 Acute Tox. 4 (Inhalation);H332 Acute Tox. 4 (Oral);H302 Skin Irrit. 2;H315 Aquatic Acute 1;H400 (M fact. = 10)
Terbutryne	:	>= 0,0025 < 0,025 %	886-50-0	212-950-5	-----	----	Acute Tox. 4 (Oral);H302 Skin Sens. 1;H317 Aquatic Acute 1;H400 Aquatic Chronic 1;H410

SECTION 4 Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

- Inhalation : Retirer le sujet de la zone de travail et le placer dans un endroit bien aéré. Consulter un médecin si nécessaire.

- Contact avec la peau : Laver à l'eau et au savon.

- Contact avec les yeux : Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau pendant 20 mn. Consulter un ophtalmologiste si nécessaire.

- Ingestion : En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau. Consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune données/informations disponibles

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucun soin médical immédiat, ni traitement particulier n'est indiqué à ce jour. Suivre les conseils donnés à la Section 4.1.

SECTION 5 Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

- Agents d'extinction appropriés : Tous les agents d'extinction sont utilisables en cas d'incendie à proximité.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produit de décomposition dangereux : En cas de d'incendie, peut dégager des fumées dangereuses

5.3. Conseils aux pompiers

Equipement de protection spécial : Porter un appareil respiratoire autonome pour pénétrer dans les locaux enfumés.

SECTION 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Mesures pour la protection de l'environnement : Eviter le rejet du produit dans les égouts ou le milieu naturel.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

SECTION 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle (suite)

Méthodes de nettoyage : Ramasser le produit déversé et le mettre dans un récipient approprié. Laver les résidus de la zone contaminée avec beaucoup d'eau.

6.4. Référence à d'autres sections

Pour des informations plus détaillées sur les contrôles d'exposition/ la protection individuelle ou les mesures d'élimination, veuillez consulter les Sections 8 et 13 .

SECTION 7 Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation : Ne nécessite pas de mesures techniques spécifiques ou particulières.
Ne pas détériorer l'emballage.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Stockage : Local aéré et tempéré 5 à 35°C
Protéger du gel et du rayonnement solaire direct
Conserver en position verticale, dans l'emballage d'origine fermé

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Se référer à la notice technique pour les conditions d'emploi.

SECTION 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle : Non concerné

8.2. Contrôles de l'exposition

Protection individuelle

- Protection respiratoire : Uniquement si travail dans un espace confiné
Appareil respiratoire pour brouillard recommandé si la manipulation génère des particules aériennes dans un espace confiné.
(en cas de pulvérisation, par exemple). Filtre anti aérosol/poussières type P1 (conforme à la norme EN 143)

- Protection de la peau : Porter des vêtements de protection à manches longues

- Protection des yeux : Lunettes de sécurité (conforme à la norme EN 166).

- Protection des mains : Porter des gants de protection type néoprène ou nitrile imperméables doublés intérieurement de coton ou jersey (conforme à la norme EN 374).

Hygiène industrielle : En toute circonstances ne pas boire, manger ou fumer sur le lieu de travail.

Contrôle de l'exposition de l'environnement : Eviter le rejet dans l'environnement.

SECTION 9 Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

-Informations générales :

Etat physique à 20°C : Liquide plus ou moins pâteux

Couleur : Blanche ou autre

Odeur : Faible

Seuil olfactif : Non déterminé

pH : 8

Point de fusion [°C] : Non déterminé

SECTION 9 Propriétés physiques et chimiques (suite)

Point de congélation [°C]	:	Non déterminé
Point d'ébullition [°C]	:	Non déterminé
Point d'éclair [°C]	:	Non déterminé
Taux d'évaporation:	:	Non déterminé
Inflammabilité (solide, gaz):	:	Non applicable
Limites d'explosivité	:	Non déterminé
Pression de vapeur [20°C]	:	Non déterminé
Densité de vapeur relative (air=1)	:	Non déterminé
Masse volumique à 20°C (kg/l)	:	1.38
Solubilité(s)	:	Diluable dans l'eau
Log P (octanol/eau) à 20°C	:	Non déterminé
Temp. d'auto inflammation [°C]	:	Non déterminé
Point de décomposition [°C]	:	Non déterminé
Viscosité	:	60 - 100 s (ISO 6mm)
Caractéristiques d'explosivité	:	Non déterminé
Propriétés comburantes:	:	Non applicable

9.2. Autres informations

Aucune données/informations disponibles

SECTION 10 Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

10.2. Stabilité chimique

Stabilité : Le produit est stable dans les conditions normales d'emploi.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse à notre connaissance

10.4. Conditions à éviter

Minimiser l'exposition à l'air et l'humidité pour éviter une perte de qualité du produit.

Conditions à éviter : Craint le gel et une température supérieure à 35°C.

10.5. Matières incompatibles

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : En cas d'incendie : voir rubrique 5.

SECTION 11 Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Pas de toxicité connue

DL50 (voie orale, rat) [mg/kg] :
- 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one : 675,3
- Terbutryne : 500

Admin.cutanée (lapin) DL50 [mg/kg] :
- 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one : 5000

Administration cutanée (lapin-rat) [mg/kg/24 heures] :
- Terbutryne : (Rat) > 2000

Inhalation (rat) CL50 [mg/l/4h] :
- Terbutryne : > 5,21

SECTION 11 Informations toxicologiques (suite)

Sensibilisation : Des allergies peuvent apparaître pour des sujets prédisposés.
Toxicité chronique : Pas de toxicité connue
Cancérogénicité : Non répertorié.
Mutagénicité : Non répertorié.
Génotoxicité : Non répertorié.
Toxique pour la reproduction : fertilité : Non répertorié.
Toxique pour la reproduction : enfant à naître : Non répertorié.

SECTION 12 Informations écologiques

12.1. Toxicité

Effets écotoxiques : : Le mélange est nocif pour les organismes aquatiques, il peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

CL50-96 Heures - poisson [mg/l] :
- 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one : 1,9
- Terbutryne : = 1,8

CL50-48 Heures - Crustacés [mg/l] :
- 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one : 96 h., Crevette (mysidopsis bahia) 1,9
- Terbutryne : = 7,1

EC50-72 Heures - Algues (mg/l) :
- 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one : 0,8
- Terbutryne : = 0,0055

NOEC - 72 Heures - Algues [mg/l] : .1.2-benzisothiazol-3(2H)-one : 0.21

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance - dégradabilité : Pas de données disponibles.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bio-accumulation : Pas de données disponibles.

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité : : Pas de données disponibles.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Aucune données/informations disponibles

12.6. Autres effets néfastes

Autres informations : Eviter le rejet dans l'environnement.

SECTION 13 Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Généralités : Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.
Elimination des déchets du produit : : Les restes non utilisés du produit doivent être considérés comme des déchets dangereux. Ils doivent être éliminés conformément aux dispositions locales en vigueur.
Destruction des récipients vides : : Eliminer par incinération ou récupérer l'emballage pour recyclage après élimination des résidus du produit.

SECTION 14 Informations relatives au transport

Information générale : Le produit n'est pas soumis aux prescriptions de transport : - Par route RID/ADR - Par voie maritime OMI/IMDG - Par voie aérienne OACI/IATA

14.1. Numéro ONU

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classement ADR/RID

OMI-IMDG

OACI/IATA

14.4. Groupe d'emballage

14.5. Dangers pour l'environnement

Non applicable

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune précaution particulière autre que les dispositions réglementaires en relation avec le code UN

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

SECTION 15 Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Information complémentaire sur les COV : Valeur limite UE pour ce produit selon Directive 2004/42-CE (cat A/c): 40 g/l (2010)
Ce produit contient au maximum 40 g/l COV

S'assurer que toutes les réglementations nationales ou locales sont respectées.

Autres : Aucun(e).

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Non exigée

SECTION 16 Autres informations

Méthode employée pour déterminer la classification danger : La classification de danger du mélange a été déterminée par la méthode conventionnelle de calcul.

Liste des mentions de danger H du chapitre 3 :
H302 - Nocif en cas d'ingestion.
H315 - Provoque une irritation cutanée.
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.
H318 - Provoque des lésions oculaires graves.
H332 - Nocif par inhalation.
H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Révision : Modifications au chapitre 2 : "" Identification des dangers ""
Modifications au chapitre 3 : "" Information sur les composants ""
La FDS a été révisée selon le nouveau format conformément au règlement CE N° 453/2010.

Origine des données utilisées : Cette fiche de sécurité a été réalisée sur la base des informations fournies par les fournisseurs de matières premières.

Conseils relatifs à la formation : Prévoir une instruction du personnel concernant les risques, les précautions à observer et les mesures à prendre en cas d'accident.L'utilisateur prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.
.

SECTION 16 Autres informations (suite)

Acronymes et abréviations : CAS : Chemical Abstracts Service
DNEL : Derived No Effect Level / Dose dérivée sans effet
N°CE : European Chemical number : EINECS, ELINCS or NLP
PBT : Persistant, Bioccumulable & Toxique
PNEC : Predicted No Effect Concentration / Concentration sans effet prévisible sur l'environnement.
vPvB : Very Persistent and Very Bioaccumulable / Très Persistant et Très Bioccumulable.
VME : Valeur Moyenne d'Exposition (sur 8 h.)
VLE : Valeur Limite d'Exposition (15 min.)
DL50 : Dose Létale 50, Dose d'une substance qui cause 50% de mortalité dans la population exposée à cette substance pendant une période donnée.
CL50 : Concentration Létale 50, Concentration qui dans un test d'écotoxicité entraîne la mortalité de 50% des espèces testées pendant une période de temps donnée.
CE50 : Concentration Effective 50, Concentration qui dans un test d'écotoxicité entraîne un effet recherché de 50% sur les espèces testées pendant une période de temps donnée.
ADR : Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
RID : Réglement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
IMDG : International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA : International Air Transport Association.

Le contenu et le format de cette Fiche de Données de Sécurité sont conformes aux Règlements CE 1907/2006 et 453/2010.

DENEGATION DE RESPONSABILITE Les informations contenues dans ce dossier proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Ce dossier a été rédigée et doit être utilisé uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables.

Fin du document

SAINT-GOBAIN WEBER FRANCE
Rue de Brie - SERVON BP 84 77253 BRIE COMTE ROBERT France
Tél: 01.60.62.13.00 Fax: 01.64.05.47.50
E-MAIL: FDS.FDS@saint-gobain.com